

Numéro	CA/2025-07-03/26
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/07/2025
Date de transmission au Recteur	22/07/2025

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 3 juillet 2025 portant résultat de l'élection du représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, et D. 714-35 ;

Vu la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service inter-établissement de coopération documentaire dénommé : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, et notamment son article 8 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article 8 de la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service inter-établissement de coopération documentaire dénommé : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, le conseil de la bibliothèque est notamment constitué d'un représentant des étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de son suppléant ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article 8 de la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service inter-établissement de coopération documentaire dénommé : Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, le représentant des étudiants et son suppléant « sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration des universités contractantes. » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine :

- Madame BENMEHREDJ Marwa (titulaire) et Madame LATÉ Attafoua Priscille (suppléant).

Délibération CA/2025-07-03/26	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	3
Nombre de voix pour Madame BENMEHREDJ Marwa (titulaire) et Madame LATÉ Attafoua Priscille (suppléante)	3

Paris, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.